



Le Mont-sur-Lausanne, le 8 avril 2022

Mise en consultation relative à la nouvelle loi suisse sur le CO₂ 2030

Pour une utilisation systématique des prestations climatiques de la forêt et du bois.

L'économie suisse de la forêt et du bois salue la révision partielle de la loi sur le CO₂ pour la période 2025-2030. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse à un niveau qui ne dépasse pas la capacité d'absorption des puits de carbone. Dans cette perspective, Lignum demande une prise en compte globale des prestations climatiques de la forêt et du bois.

Pour l'économie de la forêt et du bois, il est juste de réduire les gaz à effet de serre en priorité par des mesures prises en Suisse. L'économie de la forêt et du bois peut en effet apporter une contribution importante à cet objectif. L'utilisation accrue du bois dans la construction en substitution aux matériaux à forte consommation d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre représente une opportunité de construire en ménageant les ressources et le climat, et ainsi réduire massivement les émissions de CO₂.

« Le bois est la voie vers une construction durable en Suisse. La protection du climat par une utilisation accrue du bois est peu coûteuse et peut être mise en œuvre sans délai grâce à des technologies performantes et éprouvées », déclare Jakob Stark, président de Lignum et conseiller aux États. « Notre pays doit dorénavant créer des conditions-cadres favorables pour que davantage de bois soit rapidement mis en œuvre dans la construction et les infrastructures ».

La forêt et le bois fournissent des prestations climatiques multiples. La forêt séquestre le CO₂ de l'atmosphère. Les constructions et les aménagements intérieurs en bois stockent durant des décennies, voire des siècles, le carbone naturellement lié dans l'arbre. Le bois peut surtout substituer des matériaux défavorables au climat et ainsi épargner leurs émissions de CO₂. Ces trois prestations – séquestration, stockage, substitution – doivent être prises en compte par la loi. L'intégration de toutes les prestations de la forêt et du bois pour la réduction des émissions de CO₂ est également essentielle lors de la définition des exigences pour la délivrance des certificats nationaux.

Lignum estime qu'à l'avenir la définition des standards des bâtiments doit davantage tenir compte de l'ensemble du cycle de vie d'une construction. En effet, afin de satisfaire aux objectifs climatiques, les standards doivent, outre les émissions de gaz à effet de serre dues à l'exploitation, tenir compte des émissions liées à la construction et à l'élimination.

Lignum estime en outre qu'il est indispensable de poursuivre le Programme Bâtiments, notamment en mettant l'accent sur la rénovation et l'extension des bâtiments. Cependant, là aussi, il est essentiel de prendre davantage en compte l'énergie grise et les émissions de gaz à effet de serre, en encourageant explicitement non seulement l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, mais aussi les matériaux durables et respectueux de l'environnement.

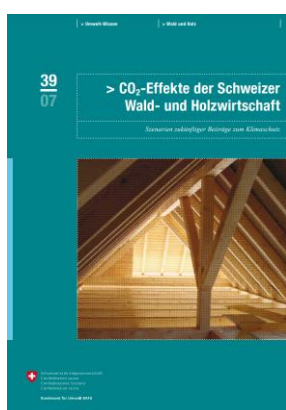
Les prestations climatiques de la forêt et du bois résumées

La forêt et le bois contribuent activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en substituant les matériaux à fortes émissions de CO₂, ainsi que les combustibles et carburants fossiles. L'économie de la forêt et du bois réduit les émissions de CO₂ du parc immobilier grâce à des constructions énergétiquement performantes. Enfin, elle stocke le CO₂ aussi bien dans la forêt que dans le bois utilisé pour la construction, ceci grâce à une utilisation active de la forêt.

Les arbres absorbent le CO₂ de l'atmosphère lors du processus de photosynthèse et utilisent le carbone pour produire du bois alors que l'oxygène est restitué au milieu. Un mètre cube de bois stocke ainsi le carbone d'environ une tonne de CO₂. La forêt suisse fixe chaque année environ 10 millions de tonnes de CO₂ rien que dans la croissance du bois. Lorsque le bois est récolté et transformé en réalisations durables telles que des habitations, le CO₂ qu'il contient reste fixé pendant des décennies, voire des siècles. En parallèle, la forêt absorbe en permanence du nouveau CO₂. La loi suisse sur le CO₂ du 23 décembre 2011 permet déjà de prendre en compte la prestation de puits de carbone du bois utilisé dans la construction (art. 14).

L'atout le plus durable de l'utilisation du bois dans la construction réside toutefois dans la substitution des matériaux de construction conventionnels. La fabrication de la plupart des produits en bois nécessite en effet nettement moins d'énergie que celle de leurs homologues conventionnels. Les émissions de gaz à effet de serre diminuent donc considérablement. Enfin, une valorisation énergétique du bois à l'issue de son utilisation matérielle permet également de substituer des énergies fossiles. Ainsi, un mètre cube de bois remplaçant des matériaux courants défavorables au climat évite l'émission de plus d'une tonne de CO₂.

Publications à télécharger



[Effets de l'économie forestière et de l'industrie du bois sur le CO2](#)

En allemand, résumée en français pp 13-16

**OFEV, 2007, 102 pages
PDF, 1 MB**



[Zéro émission nette- L'heure est au bois](#)

**Lignum, 2022, 12 pages
PDF, 3.72 MB**

La Suisse souhaite parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. Que doit-elle entreprendre pour atteindre ses objectifs au sein du secteur de la construction, gourmand en énergie et générant d'importantes émissions de gaz à effet de serre ? Un nouveau dépliant Lignum destiné aux décideurs expose les relations entre la forêt, le bois, la construction et le climat et met dans ce contexte l'accent sur la nécessité d'une utilisation accrue du bois dans la construction et les infrastructures.

Lignum, Economie suisse du bois est l'organisation faîtière de l'économie suisse forêt-bois. Elle réunit toutes les associations et organisations importantes de la filière, les instituts de recherche et de formation, les corporations publiques ainsi qu'un grand nombre d'architectes et d'ingénieurs et peut compter sur 18 Communautés d'action régionale de Lignum. Lignum offre des services dans les domaines de la technique et de la communication dans toutes les régions de Suisse. L'économie du bois représente près de 80'000 postes de travail allant de la matière première à l'utilisateur final. Elle regroupe l'économie forestière, les scieries, le commerce, les matériaux dérivés du bois, la charpente, la menuiserie et la fabrication de meubles.

Organisations et associations réunies sous l'égide de Lignum :

Dérivés du bois suisse DBS / Forêt Suisse – Association des propriétaires forestiers / FRECEM
Fédération Romande des Entreprises de Charpenterie, d'Ébénisterie et de Menuiserie / Holzbau
Schweiz / IBS Industrie du bois Suisse / VSSM Verband Schweizerischer Schreinermeister und
Möbelfabrikanten

Association suisse du placage / Entrepreneurs forestiers Suisse / IG Blockbau / ISP
Communauté d'Intérêts marché Suisse du Parquet / PFB Propriétaires de forêts bernois / STE
Swiss Timber Engineers / VGQ Association suisse pour des maisons de qualité contrôlée / VSH
Association suisse des raboteries

Visitez le "service de presse bois" sur www.lignum.ch

Pour de plus amples informations :

Daniel Ingold
Directeur Cedotec – Office romand de
Lignum Economie suisse du bois
+41 79 909 37 43
daniel.ingold@lignum.ch

Sébastien Droz
Communication
Office romand de Lignum Economie suisse du bois
+41 21 652 62 22
sebastien.droz@lignum.ch

Chemin de Budron H6 | Case postale 113
CH – 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. : +41 21 652 62 22
Fax : +41 21 652 93 41
cedotec@lignum.ch
www.lignum.ch/fr